



## Déclaration liminaire au CTSD du 25 novembre 2021

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La FSU dénonce les propos du ministre de l'Education Nationale sur la «culture woke» qui aurait gangrené le monde de l'éducation, et les menaces qu'il a énoncées à l'égard d'une partie des personnels qui, selon lui, ne respecteraient pas les valeurs de la République .

Alors que, comme tout fonctionnaire, nous nous ingénions à articuler engagement fort et neutralité, dans le respect des programmes, dans notre profession les personnels sont accusés d'endoctriner leurs élèves dans le dossier du Figaro Magazine. Dans ce dossier, la présidente du conseil supérieur des programmes, au lieu de défendre les fonctionnaires, abonde dans le sens de l'article et appelle clairement à surveiller les enseignant-es, ce qui revient à les désigner coupables !

La FSU rappelle que le racisme est un délit, qu'il faut l'enseigner comme tel aux élèves.

A aucun moment, un membre du gouvernement ne s'est offusqué des attaques et des mensonges proférés envers toute une profession, alors qu'il aurait été de son devoir de la défendre et de la protéger.

Dans notre département, malgré les 25 postes créés, le problème de remplacement dans le premier degré, s'est fait sentir dès la première semaine de septembre, puisque des classes n'avaient pas d'enseignant à la rentrée. La COVID ne peut plus rien excuser. Dans certains cas, des enseignants doivent accueillir jusqu'à 10 élèves en plus dans leur classe, la consigne de non brassage dans un niveau différent les empêchant de les répartir sur l'ensemble des classes de l'école. De plus, lorsque l'accueil n'est pas possible dans l'école, les parents ne peuvent pas être la seule variable d'ajustement que propose l'administration. A quel moment entre en compte la continuité du service public, argument si important aux yeux de l'administration en temps de grève ou en tant de fermeture de classe pour cas de covid ? Dès l'absence d'un maître ou d'une maîtresse, pour quelque raison que ce soit, cette continuité relève de votre responsabilité.

Nous regrettons d'ailleurs fortement que ne figure plus depuis l'année dernière dans les documents du bilan des informations sur la répartition des emplois dans le Bas-Rhin, information qui figurait dans les bilans 2018 et 2019.

La FSU s'interroge également sur le respect du protocole dans les cas où la distanciation physique, à plus de 30 élèves n'est pas possible. Il est plus que nécessaire de créer des postes en nombre pour abonder la brigade de remplacement, pour créer des postes supplémentaires afin d'alléger les effectifs, dans le but d'atteindre moins de 24 élèves par classe, tout en intégrant les élèves d'ULIS dans ce comptage.

De ce point de vue, le projet de budget 2022 est bien insuffisant pour répondre à l'enjeu et à tous les retards pris tout au long du quinquennat. Les premières annonces relatives à la préparation budgétaire de la rentrée 2022 montrent que le nombre de postes restera insuffisant pour répondre aux besoins du service public.

**La proposition de loi Rilhac a été adoptée par le Sénat le mercredi 20 octobre**, dotant ainsi les directeurs et directrices d'une « *autorité fonctionnelle* ». Le Sénat est allé plus loin que l'Assemblée nationale en ajoutant une « *délégation de compétences de l'autorité académique* » du recteur ou du DASEN par laquelle « *le directeur participe à l'encadrement du système éducatif* ». Loin de répondre aux besoins exprimés par les directeurs, la proposition de loi, avec l'autorité fonctionnelle, isolera les directeurs et directrices d'école du reste de l'équipe tout en augmentant leur charge de travail et sans leur donner de moyens supplémentaires. Ce sera la fin du fonctionnement démocratique de l'école, où le conseil des maîtres était décisionnaire.

Le SNUipp-FSU reste attaché à une organisation de l'école sans aucun lien de hiérarchie ou de subordination à une personne identifiée comme telle au sein de l'équipe pédagogique. Les parents, les collectivités territoriales ainsi que tous les partenaires savent très bien identifier le directeur ou la directrice, comme un membre parmi l'équipe pédagogique de l'école. Il est inutile de créer une fonction particulière pour ce faire. Cependant, tout doit être mis en œuvre pour faciliter leur travail et leur offrir les meilleures conditions pour exercer leur fonction. Commençons par une décharge totale d'APC à toutes les directions qui ne sont pas totalement déchargées! Commençons par la possibilité effective de partir en formation, tout en étant remplacé, avant de prendre ses fonctions de directeur ou directrice nouvellement nommée!

La FSU appelle tous les enseignants du premier degré à demander l'abandon de cette loi.

La FSU s'interroge sur la volonté réelle de l'administration de rendre attractifs les métiers d'enseignement. C'est une aberration de croire que les stagiaires auront le temps de se former, de porter un regard réflexif sur leur pratique, de participer à la vie des établissements tout cela en étant à temps plein sur le terrain donc en préparant des cours pour des niveaux différents, et dans des conditions d'affectation parfois défavorables .

Il est étonnant de constater que l'Education Nationale ne tire pas de leçon de ses réformes déplorables : elle semble avoir oublié un peu vite que la mise à temps plein des stagiaires en 2010 avait été un échec.

Dans le second degré, les effectifs dans les collèges ne cessent d'augmenter, en particulier dans l'Eurométropole alors que les inclusions ne sont toujours pas prises en compte dans les effectifs des classes de référence. Des effectifs supérieurs à 30 élèves ne sont désormais plus l'exception. Les vies scolaires, services administratifs, sociaux et de santé sont également sous dotés face à des effectifs en hausse, comme aux collèges Louise Weiss et Hans Arp. La situation des SEGPA est alarmante : dépassement des seuils, postes vacants, proposition d'affectation hors secteur faute de place. Alors que l'Ecole Européenne, au nom d'un référentiel particulier, bénéficie d'une dotation digne d'un collège de l'Education Prioritaire, des classes à double niveau continuent d'exister en SEGPA.

En ULIS, les dispositifs accueillent dans leur majorité 12 ou 13 élèves, soit plus que les 10 élèves recommandés.

Même si le ministre estime, au moins dans le 1er degré, que « l'effet négatif du confinement sur les apprentissages a été gommé », nous constatons au contraire des difficultés accrues chez nombre de nos élèves. La réponse consistant à abonder le dispositif « devoirs faits » - et sa déclinaison distancielle « e-devoirs faits » - n'est pas à la hauteur et a pu donner lieu à des pressions sur des équipes enseignantes voire des AED épuisés.

La FSU continue de réclamer un vrai plan d'urgence pour l'éducation avec des aménagements de programmes et des recrutements supplémentaires pour permettre notamment un allègement des effectifs des classes.

Par ailleurs, la mise en oeuvre du plan lecture dans l'académie se traduit, dans de nombreux collèges, par le quart d'heure lecture. Celui-ci se déploie au détriment des enseignements disciplinaires ou par un allongement de certaines séances, sans que le temps de travail supplémentaire pour les enseignants ne soient rémunéré. Pour la FSU, ce dispositif ne saurait pallier les baisses horaires liées aux dernières réformes du collège. Elle revendique au contraire des horaires d'enseignement suffisants et des heures en effectifs réduits, définies nationalement.

Un dernier mot sur l'Education Prioritaire : la FSU s'interroge sur l'avenir des REP et dénonce tout ce qui s'apparente à une contractualisation des moyens et à une mise en concurrence des établissements (part modulable de la 3e tranche de l'indemnité REP+, dotation complémentaire attribuée différemment aux collèges après remontée de projets). Elle demande d'une part que la dotation complémentaire soit attribuée dès février, en heures postes, de façon identique à tous les collèges REP et REP+ et d'autre part que les AED et AESH puissent toucher l'indemnité liée à l'exercice en éducation prioritaire. Ce que le ministre a refusé lors de l'étude du budget 2022, après que son ministère a rendu 75 millions de crédit...